

Compagnie de la Corrèze

Section de Tulle

Brigade d'Argentat

Ce jourd'hui, vingt trois Août mil neuf cent quarante quatre, à onze heures;

Nous, soussignés; VOISIN, Henri, M.D.L. Chef
MARGERIN, Robert,
LSTANG, Jean,

N° 355
du 23/8/1944

gendarmes à pied à la résidence d'Argentat, département de la Corrèze, revêtus de notre uniforme et conformément aux ordres de nos chefs, en visite de commune et nous livrant à une enquête sur les attentats commis par des troupes allemandes de passage le 9 juin 1944 au hameau ~~XXXXXXX~~ des 4 Routes, territoire de la Cne d'Albussac (Corrèze) recueillons les renseignements suivants:

PROCES VERBAL
relatant des renseignements sur les attentats commis par les Allemands le 9 Juin 1944 au 4 Routes, Cne d'Albussac (Corrèze)

CONSTATATIONS:

Le hameau des 4 Routes, qui comprenait sept habitations est situé à l'intersection des routes nationales n° 140 & 680, sur le territoire de la Cne d'Albussac (Corrèze); Toutes ces habitations sont détruites, trois par explosion et quatre par incendie.

Ce hameau comprenait les immeubles suivants:

- a) - **Bâtiments ESCARAVAGE**: sont situés en bordure de la route Nle n°140, côté droit direction Tulle, à 80 mètres du carrefour formé par les routes Nles 140 et 680. Ils comprenaient: 1° - Une maison à usage d'hôtel, mesurant 16 m / 10 m, constituée par un rez-de-chaussée de 2 pièces et 7 pièces au 1er étage et cave et grenier - 2° - Une autre habitation en location, située immédiatement au sud de l'hôtel, mesurant 11 m / 6 m, comprenant un rez de chaussée servant de garage et d'atelier de forge et un 1er étage de 3 pièces - 3° - Une grange et un étable attenants à la maison en location, ayant les dimensions suivantes: grange; 12 M / 10 M; étable: 8 m / 6 m - 4° - Un corps de bâtiments, situés immédiatement à l'est de l'hôtel, comprenant: une porcherie de 10 M / 6 M - un four de 6 M / 6 M et un hangar de 7 M / 5 M.

L'hôtel et la maison en location; détruites par des charges explosives sont complètement pulvérisées; il ne reste plus de trace de murs. Le corps de bâtiments servant de porcherie et de hangar ont été soufflés, la toiture est enlevée et les murs lézardés. Quant à la grange et l'étable, ils ont été détruits par le feu.

- b) - **Bâtiments LABORDE**: sont situés en bordure de la route Nles n°140, côté gauche direction Tulle, à hauteur du carrefour des Nles 140 & 680 et dans l'angle de terrain se trouvant entre ces deux routes. Ils comprennent: 1° Une maison de

Copie

Pour Copie Certifiée conforme à l'original
Argentat le 9 août 1945.
Le Gendarme MONTEGER Comt Pt la Brigade.

les debris d'une scie mecanique à grume; une machine combinée de deux moteurs, un électrique et l'autre à essence et de divers outillages.

f) - Bâtiments de l'école: sont situés en bordure de la route N1e n° 680, côté droit, direction Brive, à 200 mètres environ du carrefour des 4 routes. L'immeuble servant à l'habitation du maître d'école a été soufflé par une charge explosive, les portes et fenêtres sont arrachées et les murs qui présentent de larges lézardes menacent de s'écrouler d'un moment à l'autre. Ce logement, constitué par un rez de chaussée de 2 pièces et d'un 1er étage de 2 pièces également mesure 8 M sur 7 M. Il est absolument inhabitable.

Les autres bâtiments, école et dépendances n'ont pas souffert.

Notons que toute l'installation électrique du hameau des 4 Routes a été détruite au cours de ce sinistre.

Nous recueillons ensuite les renseignements suivants :

- F R E C H E T, Ernest, 42 ans, artisan et débitant aux 4 Routes, Cne d'Albussac, (Corrèze), déclare à 11 H 45' :

" Le 9 Juin 1944, vers 11 H 30', un groupe avancé de la division blindée Allemande B "S.S" qui empruntait la route N1e n° 140 en direction de Tulle a, en arrivant au hameau des 4 Routes, incendié mon habitation ainsi que celles des voisins. Ces éléments, en apercevant un barrage constitué par des futs de goudron, placés sur la route n° 140 à hauteur de l'hôtel Escaravage ont ouvert le feu sur les habitations. A ce moment là, j'ai pris délibérément la fuite dans les bois. D'après les dires de la femme qui était restée chez moi pour soigner mon fils malade, deux officiers allemands sont entrés dans ma maison et ont demandé s'il se trouvait des français à l'intérieur. Ma femme leur a montré mon fils malade âgé de 17 ans qu'ils ont tenté d'emmener. Ma femme s'y étant vivement opposée, ils l'ont alors obligé à se lever. En lui mettant une couverture sur le dos ils l'ont invité à déguerpir au plus vite avec sa mère. Quelques instants après, mon habitation et toutes ses dépendances brûlait.

Ces immeubles consistaient en: 1° Un bâtiment à usage d'habitation et d'hôtel - 2° un atelier de menuiserie, 3° - un bâtiment à usage d'habitation pour fermier (attenant à l'hôtel), 4° - Un bâtiment à usage de grange et étable, séparé du reste par une cour de 4 mètres de large. Tous bâtiments longent la route N° 140, côté droit direction Tulle; 5) - Un bâtiment à usage de scierie, situé entre les routes N° 140 & 680; 6° - Une porcherie et un poulailler situés en arrière de ma maison d'habitation. Dans ce sinistre, tous mes mobiliers, linge et autres objets ainsi que ma camionnette automobile Renault ont été détruits, en un mot, je n'ai rien pu sauver. Je ne puis estimer les dégats et préjudice causés par la destruction de mes immeubles et mobiliers, seuls des experts sont qualifiés pour en faire l'estimation d'après l'inventaire que je leur fournirais. L'installation électrique, force lumière et force motrice a été également entièrement détruite.

comprendait: une scie mécanique à grume; une machine combinée; deux moteurs électriques, un électrique et l'autre à essence, ainsi qu'un outillage divers de scie.

Depuis ce sinistre, je suis dans l'obligation d'habiter chez autrui et me trouve actuellement avec ma famille chez Mr KNIEST, à Albussac.

Je suis assuré contre l'incendie, à l'Assurance l'UNION, dont le siège social est à Paris. Ma police d'assurance, mes pièces militaires et civiles et mes économies ont disparues dans l'incendie.

Actuellement, je perçois journalièrement la somme de 19 francs et 15 francs pour chaque membre de ma famille mais je suis sans travail du fait de la destruction totale de mon atelier. Je demande que diligence soit faite auprès des autorités compétentes pour que je sois indemnisé entièrement."

Lecture faite, persiste et signe.

-A R D A I L L O U, Marcel, 45 ans, cultivateur aux 4 ROUTES, Cne d'Albussac (Corrèze) déclare à 12 H 15:

" Le 9 Juin 1944, vers 11 H 30, je me trouvais à proximité de mon habitation située côté gauche de la route N1e N°140, direction Tulle, lorsque j'ai entendu un coup de canon tiré sur une ~~exubante~~ barricade faite sur la route N°140, à l'aide de fûts de goudron, à hauteur de l'hôtel Escaravage, à environ 100 mètres de mon habitation. Je me suis avancé sur la route pour voir de quoi il s'agissait. J'ai alors aperçu plusieurs soldats allemands en camion, qui étaient occupés à charger des porcs appartenant aux voisins. Quelques instants après, des véhicules blindés mitraillaient toutes les habitations des 4 Routes. Je ne puis vous préciser de quelle façon ma maison a pris feu, car ma famille et moi étions partis dans les prairies environnantes. Ma maison d'habitation, une remise attenante un fournil ainsi qu'une grange ont été la proie des flammes. Tout mon matériel agricole, ainsi d'ailleurs que tous mes objets mobiliers et ménagers, papiers civils et militaires ont disparu dans le sinistre.

Je suis assuré contre l'incendie à la Compagnie d'Assurance l'UNION, dont le siège social est à Paris. Je ne me rappelle plus pour quelle somme je suis assuré.

L'installation électrique m'alimentant en force lumineuse a été également détruite aux abords de ma maison. - Ma famille se compose de 6 personnes et j'ai touché jusqu'à ce jour un premier secours de 11.400fr. Habitant avec ma famille au hameau de Laumont, Cne d'Albussac, je continue à exploiter ma petite propriété avec difficulté, aussi je demande la reconstruction de mon habitation et de ses dépendances aux 4 Routes.

Je ne puis évaluer les dégâts causés par la destruction de mes bâtiments, de même pour que pour mon mobilier, car je n'ai pas encore fait d'inventaire;."

Lecture faite, persiste et signe.

- V E Y S S I E R E, Louis, 36 ans, journalier agricole aux 4 Routes, Cne d'Albussac, (Corrèze), déclare à 12 H 40 " Au cours de l'incendie du 9 Juin 1944, provoqué par les troupes allemandes, au hameau des 4 Routes, la maison d'école alors occupée par ma famille a été atteinte par une bombe soufflante qui a disloqué complètement les murs et l'a rendue inhabitable. A la suite de l'explosion, tout ce qui se trouvait à l'intérieur a été détruit, meubles et objets divers. Une partie minime de linge du reste endommagé a été retiré des décombres par la suite ainsi que mes papiers personnels. J'habite actuellement avec ma famille au village de Chastrusse, Cne d'Albussac. Ma femme qui ~~est institutrice~~ est institutrice aux 4 Routes, sera de ce fait très gênée pour reprendre son poste après les vacances. D'autre part, jusqu'à ce jour, je n'ai perçu aucune allocation et je me demande pour quelles raisons.

Il m'est encore impossible d'évaluer le préjudice qui m'a été causé par la destruction de mon mobilier au cours de ce sinistre.

Je dois également dire que toute l'installation électrique a été saccagée dans mon habitation."

Lecture faite, persiste et signe.

- L A B O R D E, Jean, 40 ans, forgeron, aux 4 Routes, Cne d'Albussac, (Corrèze), déclare à 13 H 00:

" Le 9 Juin 1944, alors que j'étais à mon travail, j'ai entendu vers 11 H 30' plusieurs rafales de mitrailleuses ainsi qu'un coup de canon, tiré vraisemblablement sur un barrage constitué par des fûts de goudron, placé sur la route n°140 à hauteur de l'hôtel Escaravage. Entendant également un bruit de tanks j'ai compris qu'il s'agissait de troupes allemandes. Avec ma famille, j'ai pris la fuite dans les bois. Dans notre précipitation, nous n'avons rien emporté. Par la suite, j'ai pu retrouver un peu de linge dans les décombres de ma maison qui avait été, en partie détruite par une charge explosive.

Quoique n'ayant pas été incendiée, elle est actuellement inhabitable; par contre, les autres dépendances, grange et forge situées de l'autre côté de la route n'ont pas souffert. Je ne suis revenu à ma maison que le soir vers 17 H 00 alors que la fusillade avait cessé.

A ce moment là, tout était détruit ou incendié au hameau des 4 Routes, ainsi que les installations électriques. Je ne puis estimer les dégâts qui me sont occasionnés par ce sinistre, seuls des experts seront qualifiés après inventaire que je leur fournirais."

Lecture faite, persiste et signe.

- V I A L L E T T E, Aimé, 73 ans, cultivateur aux 4 Routes, Cne d'Albussac, (Corrèze), déclare à 13 H 30':

" Au cours des opérations allemandes, le 9 Juin 1944, au hameau des 4 Routes, j'étais en voyage dans l'Allier, quant à ma femme, elle se trouvait au bourg d'Albussac. De ce fait, nous n'avons pu sauver quoi que ce soit de notre habitation, qui appartient à M. Barbezange. Tout

Tout a été brûlé, linge, mobilier, papiers divers, ainsi qu'une somme de mille francs, placée dans un tiroir.

L'installation électrique de mon habitation a été également complètement détruite.

Je suis assuré contre l'incendie à la Compagnie d'Assurance l'UNION, mais je ne rappelle plus pour quelle somme.

Je n'ai perçu jusqu'à ce jour qu'un secours de 3000 francs et je ne touche aucune allocation ~~militaire~~ alors que certains de mes voisins perçoivent journalièrement la somme de 19 ou 15 francs. Je suis pourtant âgé et n'ai d'autres ressources que le fruit de mon travail.

Actuellement, je suis réfugié au hameau de Laumont, Cne d'Albussac, (Corrèze).

Lecture faite, persiste et signe.

ESCARAVAGE, Louis, 49 ans, cultivateur aux 4 Routes, Cne, d'Albussac (Corrèze), déclare à 14 H 10' :

" Le 9 Juin 1944, les forces de la Résistance avaient établi un barrage à hauteur de mon habitation, sur la route Nle n°140, lorsque vers 11 H 30, la Division blindée B' S.S ' est arrivée, venant de Baulieu et allant en direction de Tulle. Les forces de la Résistance, se sont alors dispersées. Les premiers chars ont tiré au canon sur le barrage constitué par des fûts de goudron et l'on ensuite franchi. Quelques soldats allemands sont aussitôt descendus et se sont précipités chez moi en enfonçant la porte. Ils se sont restaurés eux même puis nous ont chassés dehors en nous faisant comprendre qu'ils allaient faire sauter la maison. Nous nous sommes réfugiés dans le jardin et de là, nous avons constaté que ces soldats se livraient au pillage, emportant notamment, le poste de T.S.F. des caisses de vins vieux et de liqueurs, de la farine ainsi qu'une prune pesant 150 kilogs environ. Dans cet immeuble, tout a été détruit, (linge déchiqueté, meubles pulvérisés). Dans les débris, j'ai simplement retrouvé quelques vêtements et des draps partiellement déchirés ou brûlés par l'explosion. J'avais une vingtaine de mille francs d'argent courant, mais je ne les ai pas retrouvés. Après avoir fait sauter mon hôtel, ils ont accompli le même acte sur autre maison d'Habitation m'appartenant, située à proximité de l'hôtel et dans laquelle j'avais des locataires, la famille NOUAILLES, demeurant actuellement à Brive. Les allemands avaient également invité cette famille à quitter leur logement, mais Mr NOUAILLE, François, âgé de 62 ans s'étant légèrement attardé pour prendre quelques effets, a été enseveli sous les débris d'un mur de notre hôtel. Le corps n'a pu être retiré que le lendemain soir, les allemands qui montaient la garde sur les lieux s'y étant opposés auparavant. Ces soldats, après avoir commis ces actes de terreur sur mes immeubles, se sont ensuite rendus à la maison d'école et ont opéré de la même façon, puis ont mis le feu aux autres habitations du village. Ayant ensuite

.....

remarqué que ma grange était restée intacte, ils l'ont incendiée à l'aide de lances flammes.

Les immeubles suivants m'appartenant ont été détruits.

1°-Ma maison à usage d'hôtel qui comprenait un rez-de-chaussée de 2 pièces et un couloir central, une cave et un grenier.

2°-Une maison en location dont le rez-de-chaussée était à usage de forge et de garage, le premier étage était constitué par 3 pièces avec couloir central;

3°-Une grange formant un magasin avec cave au dessous et un grenier à foin; attenant à la grange se trouvait une étable à bovins, lesquels ont échappé aux flammes;

4°-Derrière mon hôtel se trouvait une porcherie de 3 étables avec grenier à bois au dessus, puis un four attenant. Dans le sinistre, toute l'installation électrique a été détruite.

Je ne puis évaluer le préjudice qui m'est causé par la destruction de mes immeubles, mobilier et autres objets. Seuls des experts qualifiés pourront faire l'estimation d'après l'inventaire que je leur fournirai.

Je suis assuré contre l'incendie, à la Compagnie "La Générale" dont le siège social est à Brive. J'ignore pour quelle somme j'étais assuré car ma police a été détruite dans le sinistre."

Lecture faite, persiste et signe.

L A B O R D E (Amélie) épouse BARBAZANGE, 45 ans, cultivatrice aux Quatre Routes commune d'Albussac (Corrèze), déclare à 14 H 40:

"Le 9 juin 1944, les forces de la résistance avaient établi des barrages sur les routes n°s 140 et 680, non loin de mon habitation, lorsque vers 11 heures 30, alors que j'étais chez moi, j'ai entendu une vive fusillade. Je suis sortie et j'ai vu les autres habitants du hameau qui se sauvaient. J'aurais fait de même et me suis dirigée sur le village d'AUBIAT pour retrouver mon mari qui travaillait dans les champs à proximité. Ensemble nous sommes restés à Aubiat et dans la soirée je suis revenue chercher nos animaux qui étaient au pacage à 700 mètres de notre habitation. Je n'ai pu encore me rendre compte de ce qui s'était passé aux Quatre Routes car la fusillade continuait, mais j'ai remarqué une épaisse fumée qui s'élevait au dessus des maisons. Le lendemain vers 15 heures, je suis revenue à mon habitation pour me rendre compte et chercher une ~~trouée~~ restée dans le ~~parc~~ et encore vivante. Toute mon habitation et les dépendances, avaient été détruites par le feu, ainsi que mon mobilier, ~~canapés~~ divers ~~meubles~~ outillage, 8 porcelets et une somme de quatre vingt mille francs, constituant tout mon avoir. L'immeuble détruit appartenait à monsieur Viallette. Il comprenait: 1°) Une maison d'habitation ayant un rez-de-chaussée de 3 pièces; un premier étage de 2 pièces et 2 greniers; 2°) Une porcherie; 3°) une étable à bovins.

Je ne puis évaluer le ~~xxxxxxx~~ préjudice qui m'est causé par....

de ce sinistré; seuls des experts qualifiés pourront faire l'estimation d'après l'inventaire que je leur fournirai. Je suis assurée pour la somme de 120.000 francs à la Compagnie d'Assurances contre l'Incendie l'UNION, dont le siège social est à Paris.

Je dois dire que mon mari a perdu toutes ses pièces militaires et civiles dans l'incendie; livret militaire, livret de pension, pièces d'identité."

Lecture, faite, persiste et signe.
- B O R D E A U S, Pierre, 50 ans, Maire de la Cne d'Albussac (Corrèze), déclare à 16 H 00:

Le 9 Juin 1944, j'ai appris par la rumeur publique que des troupes allemandes étaient passées au hameau des 4 Routes, sur la route n°140 et avaient entièrement détruit ce hameau. Je m'y suis rendu le même jour vers 16 H 00 et j'ai constaté en effet que tous les bâtiments avaient été détruits ou incendiés, en particulier le logement de l'école qui avait été soufflé par une charge explosive placée dans ce logement. J'ai signalé aussitôt le fait à la Préfecture et pris toutes les mesures nécessaires pour les premiers secours et l'hébergement des sinistrés.

Je dois dire, qu'au cours de cet acte de terreur, le NOUAILLES, François, locataire dans une maison de Mr. Escaravage a été enseveli sous les débris de la maison de ce dernier. Les formalités réglementaires ont été accomplies, le corps a été inhumé provisoirement à Albussac et conduit ensuite dans la ville de Brive où réside sa famille; Lecture faite, persiste et signe.

La famille NOUAILLES, résidant actuellement à Brive n'a pu être entendue.

trois
Dressé en ~~trois~~ expéditions, destinées: la 1ère, à Monsieur le Procureur de la République, à Tulle, la 2ème, par la voie hiérarchique, à Monsieur le Préfet de la Corrèze à Tulle; la 3ème, aux archives de la brigade.

Signé: Letour
Signé: Margerit
Signé: Boisin